

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PRÉAVIS No.3/26:
Demande de crédit pour le remplacement du système GED (ELO)
Mise en place de Youdoc (Groupe T2i) compatible avec une
future gestion par affaires.

Objet	Remplacement du logiciel de ELO pour la gestion électronique des documents par un logiciel suisse : Youdoc du groupe T2i,
Opération proposée	Investissement / remplacement
Réalisation	Début 2026
Coût de l'opération	94'000.-
Financement	Trésorerie courante
Durée d'amortissement	5 ans (normes MCH2), soit 18'800-/ an
Plan d'investissement	Figure dans le plan quinquennal pour 2026 pour un montant de 100'000.-
Impact sur le compte de fonctionnement	+18'800.- durant 5 ans (cf note 3) ou aucun (cf note 4).

Notes & précisions :

1. Le logiciel à remplacer a été installé en 2016-17 suite à l'acceptation par notre conseil du préavis 5/16 demandant un crédit de 99'400.- financé par le fonds de réserve "Système d'information communal et GED", compte 9282.23 du bilan. Le solde de ce fonds de réserve (60'367.-) a été versé dans le fonds 9281.09 fds de renouvellement du matériel/logiciel informatique (solde fin 2024 de 128'884.-)
2. Aux 94'000.- demandés il convient d'ajouter 25'000.- déjà versés à la société Docuteam (par cpt de fonctionnement), pour chiffrer le coût total du projet .
3. La maintenance prévue de 8000.--/an couvre toutes les mises à jour courantes - corrections de bugs, petites modifications. Les grosses Màj sont payantes, mais en principe facultatives. Par comparaison ELO facturait (en plus d'une taxe fixe) toutes ses interventions, soit sur ces 4 dernières années, une moyenne annuelle de 8540,--. Donc, en définitive, les frais de maintenance ne devraient pas augmenter.
4. Amortissement : selon MCH2, il n'est plus possible de prélever l'intégralité d'une telle dépense sur un fonds de réserve ; il est, toutefois, de la compétence de la municipalité de l'amortir - selon le plan prescrit (ici 5 ans) - par un fonds de réserve. Cet amortissement pourrait donc être prélevé sur le fonds 9281.09, évoqué au point 1, évitant ainsi tout impact sur le compte de fonctionnement. La municipalité prendra cette décision en temps voulu.

Avis de la cofin

La Cofin est, en principe, un peu réticente lorsqu'un logiciel relativement récent (moins de 10 ans) doit être complètement changé / remplacé. Toutefois, au vu des problèmes que pose le service de maintenance de ELO et des avantages du nouveau système de classement par affaire, la cofin estime ce changement pertinent, d'autant plus que les services communaux utilisent déjà un autre logiciel du groupe T2i (meeting séances). Cela permet de penser que cette adaptation de logiciel ne chargera pas trop les collaborateurs.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

Aubonne, le 17.02.2026

Le rapporteur : Guy Maurer